# Ville de Corbeil-Essonnes

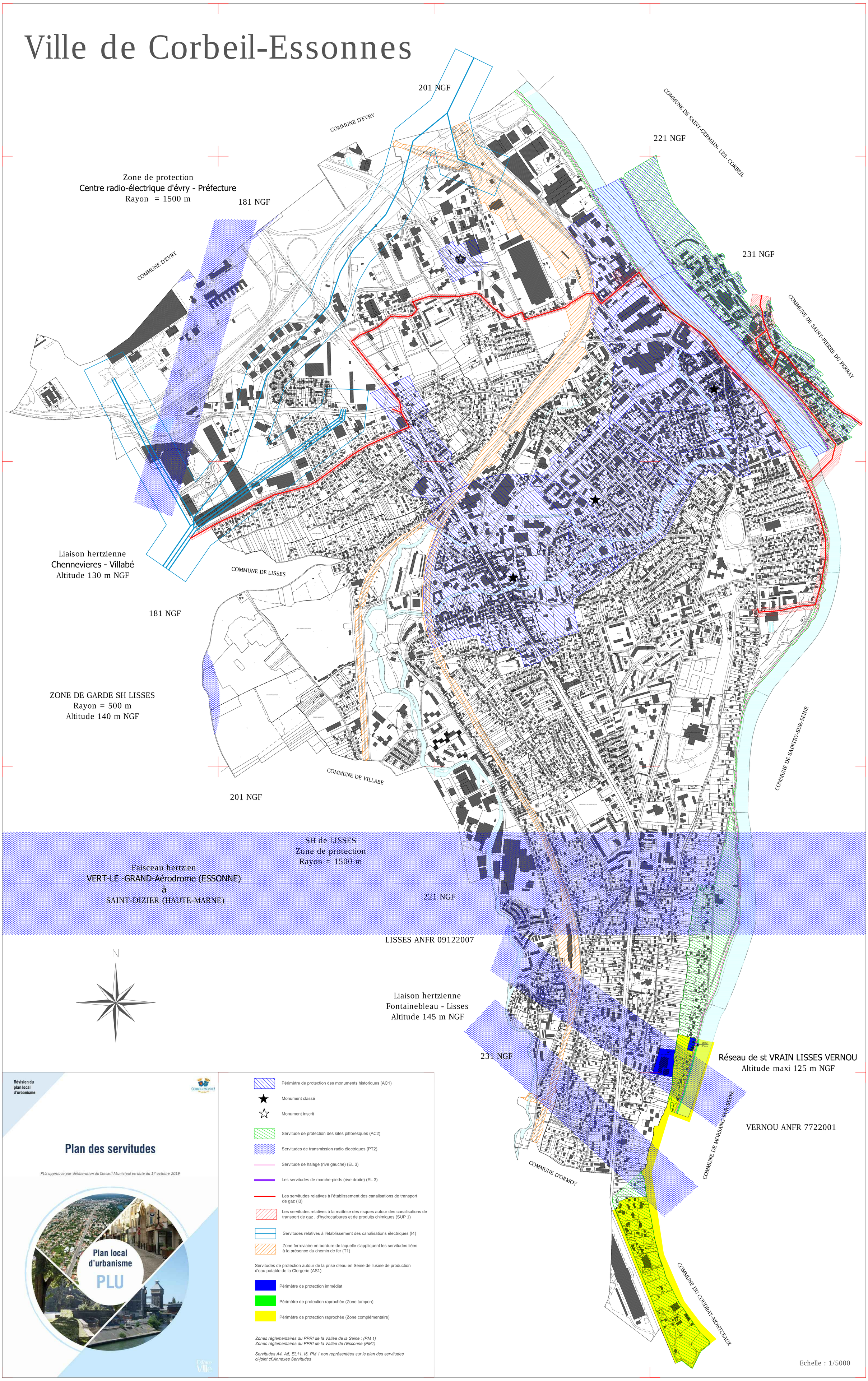


Révision du plan local d'urbanisme

CORBEIL-ESSONNES

## Plan des servitudes

*PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2019*




Espace Ville

- Périmètre de protection des monuments historiques (AC1)
- Monument classé
- Monument inscrit
- Servitude de protection des sites pittoresques (AC2)
- Servitudes de transmission radio électriques (PT2)
- Servitude de halage (rive gauche) (EL 3)
- Les servitudes de marche-pieds (rive droite) (EL 3)
- Les servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz (I3)
- Les servitudes relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz , d'hydrocarbures et de produits chimiques (SUP 1)
- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (I4)
- Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes liées à la présence du chemin de fer (T1)

Servitudes de protection autour de la prise d'eau en Seine de l'usine de production d'eau potable de la Clergerie (AS1)

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection raprochée (Zone tampon)
- Périmètre de protection raprochée (Zone complémentaire)

*Zones réglementaires du PPRI de la Vallée de la Seine : (PM 1)*
*Zones réglementaires du PPRI de la Vallée de l'Essonne (PM1)*

*Servitudes A4, A5, EL11, I5, PM 1 non représentées sur le plan des servitudes ci-joint cf.Annexes Servitudes*